

peuvent nous rendre service. Vous en êtes la preuve, Bénard : si vous n'aviez pas recueilli chez vous cette enfant, est-ce que la pensée me serait venue de vous tirer de ce mauvais pas et d'assurer votre avenir ?

— Ce n'est pas là tout ce que je lui dois, répondit Bénard ; je puis l'avouer, à présent que j'ai assez souffert pour qu'une mauvaise intention me soit pardonnée. sans la présence ici de Toinette, durant cette malheureuse nuit, je serais aujourd'hui aussi coupable que Pierre Bourdier, car j'allais partir avec lui.

— Vous ne seriez pas partis, répliqua maître Legris, car le voiturier vous avait vendus à la police ; il ne devait tout simplement vous conduire, vous et vos bagages, que jusqu'à la geôle de la Conciergerie.

En terminant, il porta distraîtement à ses lèvres le verre que, par distraction aussi, il avait vidé pour la seconde fois.

La mère Henriot, voyant son erreur, s'avança avec empressement, saisit la bouteille et l'inclina pour verser. Le linge l'arrêta du geste.

— Non, fit-il se levant pour quitter la table, j'en suis juste à la mesure où doivent s'arrêter ceux qui se respectent assez pour ne pas permettre qu'on les fasse trop parler ; à l'avenir, on ne me reprendra même plus à aller si loin.

Cette discréption du langage dont, hautement, il prétendait vouloir rester maître, à part lui il se reprochait de l'avoir peu observée. Il s'agit ici de la brusque révélation de la trahison du voiturier et du malheur irréparable auquel Bénard n'avait échappé qu'à cause de sa comisération pour l'orpheline.

— Je ne vous en veux pas de m'avoir appris cela, dit le convalescent, comme s'il eût répondu à la pensée de maître Legris, au contraire, je vous en remercie. Le lendemain de cette malheureuse nuit si l'on m'eût dit combien j'avais passé près de la prison et du bagne, j'en serais peut-être mort de saisissement ; mais à la distance

de trois mois j'y païs un nouveau motif de reconnaissance envers Dieu qui m'envoya Toinette, moins pour la protéger que pour me sauver moi-même ; enfin j'y trouve la justification de ces paroles écrites dans la lettre qui me recommandait cette enfant : " Il n'y a rien de plus profitable à notre propre honneur que le devoir de veiller sur celui d'un autre."

Laissons maintenant passer deux mois encore, pendant lesquels Bénard acheva sa convalescence. Continuant à habiter dans l'arrière-boutique, il demeurait absolument étranger aux occupations du magasin. On était aux plus beaux jours de l'année. Maître de son temps, il avait tout loisir pour prolonger de salutaires promenades qui, peu à peu, lui rendirent les forces et la santé. Pendant les six jours de la semaine, il devait se résigner à se promener seul ; mais le dimanche venu, Toinette lui appartenait. C'était pour tous deux si grande fête, que lorsque arrivait enfin ce dimanche attendu avec une égale impatience par lui et par elle, il ne mettait pas moins de joie dans le cœur de l'une que dans celui de l'autre.

Jugeant de leur à pour celui qu'ils paraissaient avoir, on se disait en les voyant passer, riant et causant tout haut : " C'est un frère ainé et sa sœur." On le disait encore à voir leurs jeux bruyants et leurs courses foîles dans la campagne. Ils revenaient bien las de ces belles parties de dimanche ; mais la lassitude leur procurait un si bon sommeil, qu'elle était comme le complément obligé du plaisir.

Un soir, cependant, ils revinrent, elle mécontente, lui soucieux. Toinette regrettait un dimanche perdu.

A peine avaient-ils dépassé la barrière que, surpris par la pluie, ils s'étaient forcés de rentrer dans Paris. Pour surcroît de chagrin, la jeune fille étreignait ce jour-là une robe neuve et un nouveau bonnet.

Le souci de Bénard tenait à une autre cause.

La pluie n'était pas continué. Aussitôt qu'elle cessait de tomber, l'oncle et la